

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier.



CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VAL-SENNEVILLE

*COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 13 avril 2022
à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au
656, route des Campagnards*

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier
M. Réginald Béland, conseiller de quartier
Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier
M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier
M. Jean Simard, conseiller de quartier

Par voie téléphonique :

Mme Janique Boutin, conseillère de quartier
M. Frédéric Bisson, agent administratif aux communications pour la Ville de Val-d'Or

ABSENCE :

M. Stéphane Dénomme, conseiller de quartier

ASSISTANCE : 5

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre. Il est 19 h 01.

2- Lecture de l'ordre du jour de la séance du 13 avril 2022

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour avec les modifications suivantes : devancer le point #6 au point #4, reporter le point #5 à une rencontre spécifique ultérieure. Le président enverra un sondage Doodle afin de fixer cette rencontre informelle.

Il est proposé par M. Réginald Béland, appuyé de M. Gino Pallagrossi, de l'adopter avec les modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSEN2022-04-01

3- Lecture et suivis du procès-verbal de la rencontre du 23 février 2022

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules, tout en donnant directement suite aux points abordés lors de la dernière séance du conseil.

Suivis :

- a) **Document sur les conseils de quartier :** M. St-Jules a envoyé dans le courriel de chacun des conseillers et leur fournit les copies papier aujourd'hui.
- b) **Budget fonctionnement 1250 \$:** C'est à l'ordre du jour.
- c) **Cinémomètre :** Le sujet a été soumis au CCC.
- d) **Parc Polyval :** C'est à l'ordre du jour.

- e) **GLISSADE** : Le suivi est à faire avec M. Simon Lampron.
- f) **Parc BMX / clôture de fer** : La demande pour une clôture de fer a été faite le 17 mars, à la DG, aussi à la Corporation des parcs. Une réponse a été donnée le 21 mars. C'est donc dans la liste des demandes budgétaires.
- g) **Sécurité d'accès au parc BMX** : La demande a été envoyée au CCC le 17 mars. Une réponse donnée le 20 mars mentionne que le dossier sera soumis au CCC.
- h) **Demande module de jeu** : La demande doit être précisée en ce qui a trait au type de module demandé. M. Jean Simard se propose de faire l'étude à partir de catalogues et de pamphlets que le président lui fournira.
- i) **Élections et/ou renouvellement de mandats des conseillers de quartier** : Le président explique qu'il y a eu élections lors de l'assemblée du 23 février et qu'il a transmis la liste des personnes choisies au Conseil municipal afin qu'il l'entérine lors de la 475^e séance du 21 mars.
- j) **Budget du Conseil de quartier** : Utilisation du budget de 3K\$. Conformément à la résolution de la dernière assemblée, un premier chèque de 1500\$ a été émis en faveur du Comité des loisirs de Val-Senneville. Le deuxième versement du même montant se fera le 1^{er} juillet.
- k) **Demande de réasphaltage de la rue la Promenade** : La demande a été transmise à la direction générale le 17 mars et sera soumise à l'étude pour les prochains budgets.
- l) **Patinoire** : La patinoire de Val-Senneville sera rénovée lors de l'année 2022 avec de nouvelles bandes. C'est un partenariat Centre de services scolaire et Ville de Val-d'Or. Une demande a été faite pour avoir une nouvelle surface qui pourrait servir l'été.
- m) **Stationnement** : Une demande a été faite pour niveler le stationnement le 17 mars. Une vérification a été faite le 24 mars. Un conseiller mentionne qu'une intervention de nivelage a eu lieu au début du mois d'avril.

Après la lecture des suivis et du procès-verbal du 23 février, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par Mme Stéphanie Dubé de l'adopter avec les modifications de titres pour e), g) et h).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution VSen2022-04-02

4- Projet d'aérodrome :

Le président explique la démarche entreprise par le Conseil municipal et la raison de la résolution d'opposition qu'il désire présenter. En effet, le projet d'aérodrome est dans le district#5, d'où la pertinence de se prononcer concernant ce projet.

Aussi, les cinq citoyens qui assistent à l'assemblée sont concernés par ce sujet.

Le président fait la lecture de la résolution d'opposition ci-dessous procède à l'adoption de la résolution (en annexe ci-dessous).

Ensuite, il répond aux questions des citoyens présents qui sont préoccupés par la situation et la démarche du promoteur.



VILLE DE VAL-D'OR
Conseil de quartier #5, secteur Val-Senneville

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de quartier du district #5, secteur Val-Senneville, Val-d'Or, tenue le mercredi 13 avril 2022, à 19 h, au Centre des loisirs de Val-Senneville au 656, route des Campagnards.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean St-Jules, conseiller du district #5 ainsi que les conseillers et conseillères de quartier, M. Réginald Béland, Mme Stéphanie Dubé, M. Gino Pallagrossi, M. Jean Simard.

PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE : Mme Janique Boutin

ABSENT : M. Stéphane Dénomme

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : 5 citoyens

RÉSOLUTION CQ-VSen-2022-04-06

Projet d'aérodrome près du 4000, boulevard Jean-Jacques-Cossette.

ATTENDU QUE l'entreprise 9172-8899 Québec Inc. (ci-après appelée le promoteur) entend aménager une piste gazonnée de 3 500 pieds de longueur et de 75 pieds de largeur, sur ou à proximité des lots 5 122 557 et 5 123 175 du cadastre du Québec, afin d'offrir un accès à des installations aéroportuaires;

ATTENDU QUE tout projet d'aérodrome doit faire l'objet d'une consultation publique par le promoteur, conformément à la Sous-partie 7 – Consultations – aérodromes du Règlement de l'aviation canadien (DORS/96-433);

ATTENDU QUE le promoteur a installé une pancarte au lieu prévu des travaux, tel que requis à l'article 307.05 b), invitant les parties intéressées à présenter leurs observations au cours d'une période de 45 jours, laquelle prendra fin le 15 avril prochain;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or, en tant qu'autorité locale responsable de l'aménagement du territoire où les travaux sont prévus (article 307.04 (1)a)(V) n'a pas reçu l'avis prescrit à l'article 307.05 a) de la part du promoteur;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or est divisée en 8 districts;

ATTENDU QUE le projet d'aérodrome se situe dans le district #5 pour lequel il existe un conseil de quartier reconnu par la Ville de Val-d'Or en vertu du règlement 2002-23 issu du décret 1201-2001;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or et le Conseil de quartier #5 ont été informés récemment de l'existence de ce projet et de sa teneur par une tierce partie, mais tient fermement à exprimer sa position au promoteur;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or et le Conseil de quartier #5 sont fortement préoccupés par les impacts des opérations d'un aérodrome sur le voisinage et la sécurité eu égard :

- au trouble anticipé à la quiétude du milieu résidentiel avoisinant par le bruit des aéronefs;
- au potentiel de dangerosité pour les automobilistes circulant dans la courbe de la route 397 par l'effet de surprise créé lors de décollages / atterrissages, l'endroit étant déjà reconnu comme préoccupant;
- au potentiel de dangerosité d'accès au terrain qui devrait présumément se situer à la sortie d'une courbe sur la route 397 et dont la dangerosité est manifeste depuis plusieurs années, en fonction de l'achalandage qui sera généré;
- à la proximité de puits desservant en eau potable d'importants secteurs résidentiels avoisinants;

- à la proximité directe d'une zone de protection du milieu naturel correspondant à l'aire de recharge de la nappe d'eau souterraine (aquifère) desservant l'ensemble de la Ville de Val-d'Or;
- à la couverture de risque et la capacité de la desserte incendie en cas de sinistre majeur;
- à la primauté de l'intérêt collectif des citoyens de la Ville de Val-d'Or sur ceux du promoteur et d'un petit groupe;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or préconise que les activités aériennes se concentrent à l'aéroport existant;

ATTENDU QUE le conseil de quartier #5 est d'accord avec la position de la Ville de Val-d'Or exprimée en séance extraordinaire le 11 avril 2022 par sa résolution 2022-120 et fait siennes ses conclusions;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de quartier du district #5, secteur Val-Senneville, s'oppose au projet d'aménagement d'installations aéroportuaires prévu pour être situé sur ou à proximité des lots 5 122 557 et 5 123 175 du cadastre du Québec, près de la propriété connue comme étant le 4000, boulevard Jean-Jacques-Cossette, pour les motifs ci-devant énoncés.

QU'UNE copie conforme de la présente soit adressée au promoteur, au Conseil municipal de la Ville de Val-d'Or, au ministre des Transports du Canada, au ministre des Transports du Québec, au ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec M. Pierre Dufour ainsi qu'à la député de la circonscription Abitibi – Baie James – Nunavik – Eeyou Mme Sylvie Bérubé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Jean St-Jules, Conseiller District #5

Certifié vraie copie,
le 13 avril 2022

Il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Réginald Béland d'adopter la résolution d'opposition au projet d'aérodrome et d'en transmettre une copie conforme au promoteur, au Conseil municipal de la Ville de Val-d'Or, au ministre des Transports du Canada, au ministre des Transports du Québec, au ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec M. Pierre Dufour ainsi qu'à la députée de la circonscription Abitibi – Baie James – Nunavik – Eeyou Mme Sylvie Bérubé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution VSen2022-04-06

5- Parc Polyval : suite

Le président fait le suivi concernant le propriétaire de l'îlot de verdure (ancien parc Polyval) situé entre le chemin Val-du-Repos et rue de la Promenade. Il s'agit d'un terrain que pour lequel la Ville fait des demandes auprès du MERN depuis 2015. L'arpenteur Benoit Sigouin reçoit encore des demandes de précision de la part du MERN. Donc ce terrain appartient encore au ministère.

Cette situation soulève deux questions : celui de l'ancien parc Polyval et du nouveau à venir.

Les citoyens sont inquiets quant à l'avenir de l'îlot de verdure (ancien parc Polyval) et désirent savoir si c'est constructible, car ils veulent conserver cet espace vert.

Il est proposé par Mme Stéphanie Dubé appuyé M. Gino Pallagrossi par de demander à la Ville de continuer ses démarches d'acquisition pour le terrain de l'îlot de verdure, entre rue de la Promenade et chemin Val-du-Repos, afin de préserver sa vocation récréative et d'espace vert non constructible.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution VSen2022-04-03

Il y a discussion concernant l'emplacement du nouveau parc projeté et du propriétaire du terrain pour son implantation. Le président n'en est pas certain et va prendre des informations sur le titre de propriété.

Une conseillère se questionne sur la nécessité de couper des arbres pour faire un stationnement. Le président explique que c'est une question de bien commun et non individuel afin de desservir un plus grand nombre de citoyens. Le stationnement du Lac-des-sœurs est suggéré comme solution, mais il semble y avoir un problème de vandalisme dans ce secteur. La consultation est nécessaire afin d'éclairer le sujet.

Il est proposé par M. Gino Pallagrossi appuyé par Mme Janique Boutin de demander à la Ville et à la Corporation des parcs et des espaces récréatifs de débiter les démarches et les consultations en prévision de l'implantation et du développement du nouveau parc Polyval.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution VSen2022-04-04

6- Budget de fonctionnement du conseil de quartier : 1250 \$

Le président informe le CQ qu'il a acheté la cafetière, le café et des beignes comme demandé lors de la rencontre du 23 février.

Il en profite pour demander qu'une personne soit responsable de la petite caisse. Cette personne aurait la tâche d'acheter une petite caisse en métal, d'encaisser le chèque, de rembourser les gens pour leurs petites dépenses et de tenir un registre à jour.

Il est proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par Mme Janique Boutin que M. Jean Simard et Mme Stéphanie Dubé soient co-responsables de la gestion de la petite caisse et que pour effectuer les remboursements, ils doivent d'abord communiquer entre eux dans un souci de contrôle et d'intégrité.

Mme Stéphanie Dubé sera responsable de l'encaissement du chèque et M. Jean Simard de produire une feuille Excel pour le registre de petite caisse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution VSen2022-04-05

M. Gino Pallagrossi propose de demander à La Ville de décaisser un premier versement de 625\$ sur le budget de 1250\$ du conseil de quartier afin de démarrer la petite caisse ainsi que d'effectuer le deuxième versement de 625\$ en date du 1^{er} juillet. Cette proposition est appuyée par Mme Janique Boutin. Mme Stéphanie Dubé sera responsable de l'encaissement des chèques émis par la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution VSen2022-04-07

- 7- Calendrier des prochaines rencontres :** Le président dépose le calendrier des prochaines rencontres : mercredi les 22 juin, 14 septembre, 16 novembre, 19h. Tous sont d'accord et en prennent note.

Il est proposé par M. Réginald Béland, appuyé par Mme Stéphanie Dubé d'adopter le calendrier des rencontres tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution VSen2022-04-08

8-Varia:

- a) **Chemin Paré:** M. Réginald Béland demande de compléter le chemin Paré. Il manque un bout d'asphalte, environ 1 kilomètre. Le président demande qu'on lui envoie une capture d'écran de Google Maps du bout qui manque.
- b) **Travaux de grader :** M. Pallagrossi explique que le grader passe avec la lame flottante. Cette procédure ne casse pas les trous à son avis. M. Simard mentionne que le grader met un ourlet de gravelle à l'entrée de sa cour.
- c) **Demande de contenant de poubelle au débarcadère de bateau de la rivière Bourlamaque :** M. Pallagrossi fait état d'une ancienne demande qui n'a pas eu de suite. Il explique que la descente de bateau de la rivière Bourlamaque est malpropre et qu'une poubelle pour cet

endroit avait été demandée. D'autre part, un nettoyage s'impose. IL déplore le manque de salubrité à cet endroit. Il y a plusieurs promeneurs et des bateaux qui vont à cet endroit. C'est achalandé. M. Simard suggère de voir si les autres descentes sont comparables. On mentionne aussi que des roches seraient à déplacer et un nettoyage pour enlever les hameçons serait nécessaire.

- d) Dérivation de la circulation :** Quand un incident se produit (inondation, accident) et que la circulation doit être détournée, les chemins se détériorent beaucoup plus rapidement et on n'envoie pas de charrue ni de niveleuse pour réparer les chemins. On demande si c'est possible d'être plus prévoyant. Par exemple, durant la dérivation due à l'inondation, cela a pris deux semaines avant de niveler le chemin. Les conseillers mentionnent qu'une dérivation a un coût et le ministère des Transports devrait en assumer les frais.

9-Questions, interventions du public : Aucune question.

10-Date de la prochaine rencontre : La prochaine rencontre sera le mercredi 22 juin 2022 à 19h.

11-Levée de l'assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par Mme Stéphanie Dubé de lever la séance. Il est 21h05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution VSen2022-04-09

FRÉDÉRIC BISSON
Secrétaire d'assemblée